

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°25 10 03 P
Arrêté portant composition du jury d'admission du Master
domaine « Sciences, Technologie, Santé » mention « Informatique »
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de l'Université de Lomé

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2025-2026.*

Arrête

Article premier :

Le jury d'admission pour la première année du Master « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

- **Président du jury :** Frédéric HOLWECK (UTBM)

Membres du jury :

- Florence TYNDIUK (UTBM)
- Kossi ATCHONOU GLO (Université de Lomé)
- Tchamye BOROZE (Université de Lomé)
- Amir HAJJAM EL HASSANI (UTBM)
- Sid LAMROUS (UTBM)

Article 2 :

Le jury d'admission pour la première année du Master « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2025-2026, se réunira le :

- **Lundi 13 octobre 2025 à 11h30 – UTBM - EPL/Université de Lomé**

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 6 octobre 2025

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon